

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-010 Renouveaulement de la convention d'objectifs et de moyens avec la maison de l'Europe de l'Eure

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

07 FEV. 2025

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

Le Maire

Francois-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-010-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en préfecture : 07/02/2025



N°25-010

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DE L'EUROPE DE
L'EURE**

RAPPORT

M. **José PIREs** rapporte que par délibération n°21-180 du 6 décembre 2021, le Conseil municipal a renouvelé son soutien à la Maison de l'Europe de l'Eure à travers une convention signée pour la période 2022-2024. Cette convention arrivée à son terme doit être renouvelée en 2025.

Depuis 2021, la Maison de l'Europe de l'Eure est un acteur essentiel dans la mise en œuvre du dispositif « Académie citoyenne », dont la création a été actée par une délibération du Conseil municipal n°21-086 en date du 05 juillet 2021.

Depuis la création de ce programme, la Ville de Louviers a permis à près d'une quarantaine de jeunes volontaires, faisant leur entrée dans la majorité, de bénéficier d'une expérience inédite en allant à la découverte de la citoyenneté, des institutions et des acteurs de la vie économique, associative et culturelle, et en bénéficiant de deux semaines d'immersion dans des capitales européennes.

C'est ainsi que ces jeunes ont pu tour à tour découvrir les capitales de Berlin, Prague, Bruxelles et, en 2024, Vilnius.

La Maison de l'Europe de l'Eure apporte son soutien à la Ville de Louviers dans la programmation des périodes d'immersion, notamment sur le volet européen de l'Académie citoyenne et affecte des moyens matériels et humains à l'organisation de ces deux semaines ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes en Normandie et dans les capitales européennes.

La municipalité souhaite pérenniser la coopération entre la Ville de Louviers et la Maison de l'Europe de l'Eure pour la mise en œuvre de ce dispositif inédit en France, en signant une convention qui précise les modalités de cette coopération.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement pour deux ans de la convention de moyens et d'objectifs avec la maison de l'Europe.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la délibération °21-180 du 6 décembre 2021 portant sur le 1^{er} renouvellement.

Considérant le projet de convention joint en annexe,

APPROUVE, les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre Ville de Louviers et l'association Maison de l'Europe de l'Eure, présentée en annexe de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

AUTORISE le versement de la subvention de 3 000 € annuelle.

PRÉCISE que la présente convention sera conclue pour une durée de deux ans, pour les années 2025 et 2026.

Adoptée à l'unanimité

M. Mikayil Tokdemir, intéressé ne prend pas part au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD**

